

LES PARCOURS « D'INTÉGRATION » EN BELGIQUE.

**INTÉGRATION,
INBURGERING,
ACCUEIL ...
C'EST QUOI ?**

Des noms variés pour des dispositifs assez semblables.

- Une politique spécifiquement adressée aux personnes immigrées
- Qui comprend les mêmes éléments
 - Apprentissage de la langue
 - Formations « à la citoyenneté »
 - Accompagnement social
- Qui est obligatoire pour certaines catégories de personnes

QUI FAIT QUOI ?

- **Les compétences relatives aux politiques migratoires concernent l'état fédéral**
 - Les dispositifs d'accueil des demandeurs de protection internationale
 - La loi fédérale de 1981 relative à l'établissement des étrangers.
 - Le code de la nationalité.
- **L'intégration des personnes migrantes revient aux communautés (depuis 1980)**
 - Côté néerlandophone: la VG organise une politique d'intégration en Flandres et à Bruxelles.
 - Côté francophone: l'exercice de cette compétence a été transféré à la région Wallone et à la COCOF en 1993.

COMMENT CES DISPOSITIFS SONT ARRIVÉS ?

A partir des années 80, la question de l'intégration des personnes immigrées commence à être politisée.

Fin des années 80 en Flandres et à Bruxelles: les premières politiques de subventionnement d'associations de terrain apparaissent.

- **Flandres:**

Premiers dispositifs qui défendent une vision « positive » de l'immigration, basé sur une approche multiculturelle: financement et reconnaissance d'associations d'immigrés.

- **Bruxelles :**

- Dispositifs de subventionnement des associations et communes (PIC, puis Cohésion Sociale)
- Politiques qui ne s'adressent pas spécifiquement aux personnes immigrées

INBURGERING

- **2003**: décret Inburgering.
- **2006**: modification du décret Inburgering.
- **7 juin 2013** : Décret relatif à la politique flamande d'intégration et d'intégration civique
- **2015**: Création de l'Agenstchap Integratie en Inburgering
- **2016**: Introduction d'une obligation de résultat.

RÉGION WALLONE

- **2011** : note commune RW / FWB / COCOF pour une politique d'accueil des primo-arrivant.es
- **2014** : décret [...] relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangères.
- **2016** : décret modifiant.
 - Suite à la crise migratoire de 2015
 - Le parcours d'accueil devient parcours d'intégration
 - Obligation de suivi étendue à tout le parcours

LE PARCOURS D'ACCUEIL DE LA COCOF

- **2013** : Décret relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants.
- **2016** : ouverture du premier BAPA.
- **2017** : ordonnance COCOM instituant une obligation de suivi
- **2021** : arrêté modifiant qui change l'offre du parcours
- **2022** : entrée en vigueur de l'obligation
- **2022** : décret modifiant élargissant le public cible.

LA SITUATION EN RÉGION BRUXELLOISE JUSQU'À AUJOURD'HUI

- **Jusqu'à présent, deux parcours coexistaient:**
 - 1.** le parcours néerlandophone de la VG et mis en œuvre par BON, sous l'égide de l'All
 - 2.** le parcours francophone de la COCOF, mis en œuvre par VIA, BAPA BXL et Convivial.
- **La COCOM organisait l'obligation de suivi via l'ordonnance du 11/05/2017 concernant le parcours d'accueil des primo-arrivants**

LA SITUATION EN RÉGION BRUXELLOISE À PARTIR DE JANVIER 2024

- **Ordonnance du 20 juillet 2023 concernant le parcours d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants et des personnes étrangères**
- **Les 3 bureaux d'accueil agréés par la COCOF passent sous la coupole de la COCOM, mais BON reste sous l'autorité de la VG.**
- **Un accord de coopération est signé pour que:**
 - **BON puisse délivrer des attestations de suivi de la COCOM**
 - **La COCOF organise les cours de français**
 - **Het Huis van het Nederlands organise les cours de néerlandais également. pour les bénéficiaires des bureaux d'accueil**

LES PUBLICS VISÉS

Wallonie

- **Obligé-es:** étranger-es séjournant légalement en Belgique depuis moins de 3 ans et disposant d'un titre de séjour de plus de trois mois. (Sauf citoyens UE, EEE, Suisse, et membres de leur famille)
- **Ayant droits:** toutes les personnes étrangères.

Flandres

- **Obligé-es:** étranger-es majeur-es (sauf UE) en séjour légal. Responsables de cultes. Belges nés à l'étrangers d'un parent étranger inscrit-es pour la première fois au registre.
- **Ayant droits:** toutes les étranger-es majeur-es

RBC

- **Obligé-es:** l'étranger majeur, de moins de 65 ans, qui séjourne légalement en Belgique depuis moins de trois ans et qui est inscrit pour la première fois avec un titre de séjour de plus de trois mois au registre national d'une commune du territoire bilingue de Bruxelles-Capitale. (Sauf UE+, EEE, Suisse et membre de leur famille, personnes gravement malades ou handicapées, les personnes ayant obtenu un diplôme du secondaire en Belgique)
- **Ayant droits:** Toutes les personnes étrangères inscrites au registre.

DES DEGRÉS DIFFÉRENTS DE CENTRALISATION DES SERVICES

Wallonie:

- Les Centres Régionaux d'Intégration assurent l'accueil et le suivi individuel, mais les formations linguistiques et les formations citoyennes sont organisées par une grande diversité d'opérateurs (ILI, Education permanente, Promotion Sociale, Enseignement supérieur)

Inburgering:

- les opérateurs locaux sont sous l'autorité directe de l'All, qui définit les contenus des différentes actions. L'orientation vers les formations linguistiques est assurée par les Huizen van het Nederlands et les formations assurées par les CVO et Brusseler

RBC:

- les bureaux d'accueil centralisent l'accueil, les formations citoyennes, l'accompagnement social et certains services supplémentaires. Seules les formations linguistiques sont délivrées par d'autres opérateurs.

DES VISIONS DIFFÉRENTES DE L'ACCOMPAGNE MENT INDIVIDUEL

Wallonie:

- Le suivi individuel consiste en l'orientation vers des services externes

Inburgering:

- L'accompagnement est surtout un « accompagnement de parcours »

RBC:

- Selon les besoins, l'accompagnement individuel concerne aussi bien le suivi de parcours, l'orientation vers des services externes que l'accompagnement social.

UNE APPROCHE DIFFÉRENTE DES FORMATIONS

Wallonie:

- Contenus standardisés. Formations délivrées en français avec deux niveaux. Formation basée sur une approche interculturelle

Inburgering:

- Contenus standardisés. Formations délivrées dans le maximum de langues en début de parcours. Test de réussite. Insistance sur « le respect des normes flamandes et belges ».

RBC:

- Liste de thèmes standardisée. Formations délivrées en français, arabe, anglais, espagnol, etc. plutôt en fin de parcours. Basé sur une approche interculturelle.

Malgré des sensibilités politiques différentes, les trois dispositifs relèvent d'une même stratégie d'action:

- **Un service généraliste**
- **Qui concentre plusieurs services au même endroit**
- **Qui est centré sur le concept d'autonomie**

Les parcours d'accueil ne sont pas des politiques sociales autonomes. Ils s'intègrent dans une forme de contractualisation de l'intégration des personnes étrangères.

Leur suivi est une condition pour accéder à certains droits: droit au RIS, maintien et renouvellement du titre de séjour, obtention de la nationalité. C'est aussi devenu une obligation pour beaucoup de personnes migrantes.